

# Coopérative funéraire normande

Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
engagée pour une autre approche de la mort et des funérailles

## POURQUOI SOUTENIR NOTRE SCIC ?

## EN TANT QUE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

### 1 Soutenir un projet d'utilité publique

- **Préparer les obsèques** : anticiper les difficultés, prévenir la précarité et optimiser les dépenses publiques.
- **Soutenir les travailleurs sociaux** communaux face aux problématiques funéraires.
- **Améliorer le bien-être des habitants** : déconstruire les idées reçues, exprimer ses choix et faire valoir ses droits.

### 2 Faire partie d'un réseau innovant

Avoir accès aux **ressources et actualités** du réseau des acteurs innovants du funéraire: cafés-mortels et webinaires thématiques (aménagement des cimetières, funérailles écologiques, lieux de cérémonie civile...)

### 3 Des prestations de sensibilisation \*

Proposer sur son territoire l'**animation d'un atelier**, d'un café-mortel ou d'**une permanence** d'accès aux droits.

### 4 Des outils d'information \*

Avoir accès à deux **outils de médiation** sur la mort et les funérailles :

- Une carte pour comprendre les étapes des obsèques
- Un guide pour exprimer ses volontés funéraires

\*à la souscription de 15 parts sociales minimum



Toutes les collectivités territoriales peuvent participer au capital d'une SCIC.

Le représentant de la collectivité est désigné, parmi ses élus, par l'assemblée délibérante concernée. Afin d'éviter un conflit d'intérêt, il est pertinent de mandater un élu qui n'est pas directement en charge de la thématique.

Le funéraire étant de la compétence des communes, celles-ci ont toute leur place au sein de la Coopérative Funéraire Normande. Les autres collectivités territoriales peuvent la rejoindre de manière volontaire, permettant d'inscrire ce projet au cœur de leur territoire et de leur économie.

## COMMENT SOUTENIR UNE SCIC ?

### Entrée au capital

La loi sur l'ESS du 31 juillet 2014 permet aux collectivités territoriales et à leur groupement de détenir jusqu'à 50% du capital d'une SCIC.

1/3 des SCIC comptent au moins une collectivité au capital, dont 69% sont des communes.

Pour rejoindre la Coopérative Funéraire Normande, les statuts prévoient qu'une collectivité doit libérer au minimum 5 parts sociales d'un montant unitaire de 20€.

### Construire un écosystème favorable à la transformation de la filière funéraire

Les collectivités peuvent soutenir la réflexion entre élus, citoyens et partenaires engagés sur les questions qui traversent le secteur funéraire : la dépollution et le verdissement des cimetières, la définition de la financement des obsèques, le besoin de lieux de cérémonie pour les funérailles civiles, l'évolution des modes de sépultures...

### Utilisation des services proposés par la Coopérative Funéraire Normande

- Prescription du Forfait Solidaire
- Mise en œuvre de cafés-mortels et d'ateliers d'information sur les volontés funéraires sur commande

# LIENS ENTRE LES SCIC ET LES COLLECTIVITÉS

La Coopérative Funéraire Normande est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Elle a pour objectif, selon la loi du 17 juillet 2001, "la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale".

## LE STATUT SCIC

## APPLIQUÉ À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR FUNÉRAIRE

- L'**égalité d'ambition** entre la qualité d'un service économique et des objectifs d'intérêt collectif.
- Le **multisociétariat** : la SCIC associe autour d'un projet économique commun des acteurs multiples, dont des collectivités territoriales.
- Une **gouvernance démocratique et solidaire** où 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des collèges.

La coopérative a deux volets d'action sur le territoire normand :

- **un service extérieur de pompes funèbres** répondant aux enjeux de l'ESS et de la transition écologique
- **une mission d'information et de sensibilisation** sur la mort et les funérailles à destination de tous les citoyens

La coopérative est gouvernée collectivement par les salariés, les familles accompagnées, les citoyens engagés, les partenaires professionnels, les associations et les collectivités.

En 2025, elle compte plus de 200 sociétaires, parmi lesquels sont élus un conseil coopératif et une présidente bénévole.

## SCIC & COLLECTIVITÉS

## UNE COOPÉRATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

### Une coopération des acteurs du territoire autour de la filière funéraire

Grâce à ses deux volets d'action, la Coopérative Funéraire Normande met en synergie les acteurs traditionnels du funéraire avec une diversité de parties prenantes : collectivités, usagers, artistes et artisans, acteurs de l'inclusion par le travail, tiers-lieux...

### Un autre regard sur la mort, vers un changement de posture

Associée à la SCIC, la collectivité, via son élu mandaté, se saisit du sujet de la mort et des pratiques funéraires. Retours de terrain, dialogue avec les citoyens, diversité des rôles permettent d'appréhender différemment les enjeux du secteur et le développement économique local.

### Un rôle de régulateur et de garant

Le rôle de l'élu au sein des instances de gouvernance de la SCIC est de veiller au respect de l'intérêt général et collectif. La participation des collectivités renforce la crédibilité d'une entreprise de pompes funèbres à gestion désintéressée, transparente et résolument ancrée dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Source : RTES - Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire - CGSCOP - Points de RepèreESS - Mai 2024

# Des pompes funèbres citoyennes & indépendantes à gestion désintéressée

pour contacter les accompagnantes funéraires :

**02 31 99 58 40 - 07 86 20 28 69**

[contact@cooperativefunerairenormande.fr](mailto:contact@cooperativefunerairenormande.fr)

pour contacter l'animatrice :

**07 66 92 44 64**

[animation@cooperativefunerairenormande.fr](mailto:animation@cooperativefunerairenormande.fr)

pour nous rencontrer :

**1089 boulevard Charles Cros**

**ZAC Object'ifs sud**

**14123 IFS**

